

25. RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONN (en dollars, sauf dans les tableaux)

La société maintient six types de régimes de rémunération à base d'actions décrits ci-dessous.

Régime d'options sur actions

GWL maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Aux termes de ce régime, GWL peut attribuer des options visant l'achat d'un maximum de sept millions de ses actions ordinaires. Toutefois, GWL a établi une directive qui limite en tout temps le nombre d'attributions d'options sur actions à 5 % des actions ordinaires en circulation. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à 33 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de GWL le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions est exerçable contre une action ordinaire de GWL au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours à la date d'exercice sur le prix établi de l'option.

En 2008, GWL a attribué 222 362 options sur actions (693 327 en 2007) aux termes de son régime actuel d'options sur actions, à un prix d'exercice moyen pondéré de 46,29 \$ (72,23 \$ en 2007) l'action ordinaire. Ce régime prévoit le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value d'actions, au gré du salarié.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

En 2008, la plus-value d'actions de néant (montant symbolique en 2007) a été payée à l'exercice de néant option sur actions (21 965 en 2007) et 138 753 options sur actions (86 973 en 2007) ont été frappées d'extinction ou annulées.

En 2008 et en 2007, GWL n'a émis aucune action ordinaire ni n'a reçu de contrepartie en espèces à l'exercice d'options sur actions.

Loblaw maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Loblaw peut attribuer des options visant un maximum de 13,7 millions d'actions ordinaires, ce qui constitue la base de référence de Loblaw quant au nombre d'attributions d'options sur actions, soit jusqu'à concurrence de 5 % des actions ordinaires en circulation en tout temps. Les options sur actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à 33 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de Loblaw le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution. Chaque option sur actions est exerçable contre une action ordinaire de Loblaw au prix établi selon les modalités de l'option, ou les titulaires d'options peuvent choisir de recevoir en espèces la plus-value des actions correspondant à l'excédent du cours à la date d'exercice sur le prix établi de l'option.

En 2008, Loblaw a attribué 3 431 432 options sur actions (4 368 980 en 2007) aux termes de son régime actuel d'options sur actions, à un prix d'exercice moyen pondéré de 28,99 \$ (47,28 \$ en 2007) l'action ordinaire. Ce régime prévoit le règlement en actions ou par le paiement en espèces de la plus-value d'actions, au gré du salarié.

En 2008, la plus-value d'actions de néant (montant symbolique en 2007) a été versée par Loblaw à l'exercice de néant option sur actions (108 000 en 2007) et 2 071 528 options sur actions (1 812 870 en 2007) ont été frappées d'extinction ou annulées.

En 2008 et en 2007, Loblaw n'a émis aucune action ordinaire ni n'a reçu de contrepartie en espèces à l'exercice d'options sur actions.

Régime de droits à la plus-value d'actions

GWL maintient un régime de droits à la plus-value d'actions à l'intention de certains de ses cadres supérieurs aux États-Unis. Les droits à la plus-value d'actions ont une échéance allant jusqu'à sept ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % à la date anniversaire de l'attribution, et ils sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui correspond à 100 % du cours des actions ordinaires de GWL le dernier jour de bourse précédant la date réelle de l'attribution.

Au moment de l'exercice de ces droits, les salariés recevront en espèces la plus-value d'actions correspondant à l'excédent du cours des actions à la date d'exercice sur le prix établi des droits.

En 2008, 2 400 (16 400 en 2007) droits à la plus-value d'actions ont été frappés d'extinction ou annulés.

Régimes d'unités d'actions restreintes

GWL et Loblaw gèrent un régime d'unités d'actions restreintes pour certains cadres supérieurs. Les unités d'actions restreintes donnent le droit aux cadres de recevoir un paiement en espèces après la fin de chaque période de performance, jusqu'à concurrence de trois ans, suivant la date d'attribution. Le paiement versé aux termes des unités d'actions restreintes sera égal au cours moyen pondéré de l'action ordinaire de GWL ou de Loblaw pour une période spécifiée précédant la fin de la période de performance des unités d'actions restreintes multiplié par le nombre d'unités d'actions restreintes détenues par le cadre.

En 2008, GWL a attribué à 39 salariés (40 en 2007) 58 179 unités d'actions restreintes (36 099 en 2007), 6 921 unités d'actions restreintes (4 285 en 2007) ont été annulées et 69 482 (4 350 en 2007) ont fait l'objet d'un règlement en espèces d'un montant de 4 \$ (montant symbolique en 2007). En outre, en 2008, Loblaw a attribué à 346 salariés (349 en 2007) 416 294 unités d'actions restreintes (335 056 en 2007), 103 103 unités d'actions restreintes (161 621 en 2007) ont été annulées et 252 479 (154 700 en 2007) ont fait l'objet d'un règlement en espèces d'un montant de 9 \$ (8 \$ en 2007). À la fin de l'exercice 2008, un total de 151 769 unités d'actions restreintes (169 993 en 2007) de GWL et de 829 399 unités d'actions restreintes (768 687 en 2007) de Loblaw étaient en circulation.

Le tableau qui suit résume le coût de la société constaté dans le bénéfice d'exploitation au titre de ses régimes de rémunération à base d'actions, de ses instruments dérivés de capitaux propres connexes et de ses régimes d'unités d'actions restreintes :

(en millions de dollars)	2008	2007
Charge liée au régime de droits à la plus-value d'actions / au régime d'options sur actions	8 \$	
(Gain) perte sur les instruments dérivés de capitaux propres (note 27)	(22)	100 \$
Charge découlant du régime d'unités d'actions restreintes	12	8
(Produit) charge de la rémunération à base d'actions, montant net	(2) \$	108 \$

Régimes d'unités d'actions différées

Des membres des Conseils d'administration de GWL et de Loblaw, qui ne font pas partie de la direction, peuvent choisir annuellement de recevoir, en tout ou en partie, leurs honoraires annuels et leurs jetons de présence sous forme d'unités d'actions différées, dont le nombre est déterminé selon le cours des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw au moment où les honoraires annuels ou les jetons de présence de l'administrateur sont gagnés. Dès qu'un administrateur quitte le Conseil, les actions ordinaires auxquelles il a droit, conformément au régime d'unités d'actions différées, seront rachetées sur le marché libre en son nom. À la fin de l'exercice 2008, GWL avait 59 787 (41 023 en 2007) et Loblaw avait 79 939 (56 082 en 2007) unités d'actions différées en circulation. En 2008, un coût de rémunération de 2 \$ (montant symbolique en 2007) a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants

En 2008, GWL et Loblaw ont approuvé la mise en place d'un régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé à l'intention des hauts dirigeants. En vertu de ce régime, les hauts dirigeants peuvent choisir de reporter l'intégralité des incitations à court terme qu'ils ont gagnées, assujetties à un plafond global équivalant à trois fois le salaire de base du haut dirigeant, à toute année du régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé. Toutes les unités détenues par un haut dirigeant seront versées en espèces le 15 décembre de l'année suivant le départ du haut dirigeant quelle que soit la raison. Le haut dirigeant qui choisit de participer au régime doit le faire irrévocablement, pour toute année, avant le début de l'exercice. Le nombre d'unités octroyées pour toute année sera déterminé en divisant les incitations à court terme assujetties au régime d'octroi d'unités d'actions à versement différé par la valeur des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw à la date à laquelle les incitations seraient autrement versées. À cette fin, et pour les besoins de détermination de la valeur d'une unité lors de sa conversion en espèces, la valeur des unités d'actions à versement différé sera calculée par le cours moyen pondéré des actions ordinaires de GWL ou de Loblaw transigées à la Bourse de Toronto au cours des cinq jours précédant la date d'évaluation. À la fin de l'exercice 2008, il n'y avait pas d'unités d'actions à versement différé en circulation.

Régimes d'actionariat à l'intention des salariés

GWL et Loblaw maintiennent un régime d'actionariat à l'intention des salariés qui permet à ces derniers d'acquérir des actions ordinaires de GWL et de Loblaw au moyen de retenues à la source régulières jusqu'à concurrence de 5 % de leurs gains bruts fixes. GWL et Loblaw versent au régime une cotisation supplémentaire équivalant à 25 % (25 % en 2007) de la cotisation de chaque salarié. Le régime d'actionariat à l'intention des salariés est géré par une fiducie qui achète les actions ordinaires de GWL et de Loblaw sur le marché libre au nom des salariés. En 2008, un coût de rémunération de 7 \$ (7 \$ en 2007) relatif à ces régimes a été comptabilisé dans le bénéfice d'exploitation.

Les opérations visant les options sur actions et les droits à la plus-value d'actions de GWL se résument comme suit :

	2008		2007	
	Options/ droits (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options/ droits (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options/droits en cours au début de l'exercice	1 535 135	87,45 \$	967 146	99,00 \$
Attribués	222 362	46,29 \$	693 327	72,23 \$
Exercés			(21 965)	53,70 \$
Frappés d'extinction/annulés	(141 153)	85,69 \$	(103 373)	100,65 \$
Options/droits en cours à la fin de l'exercice ^{1,2)}	1 616 344	81,94 \$	1 535 135	87,45 \$
Options/droits exerçables à la fin de l'exercice ²⁾	699 390	94,61 \$	516 663	96,28 \$

- 1) Un nombre de 1 522 344 options en cours (1 438 735 en 2007) représentait environ 1,2 % (1,1 % en 2007) des actions ordinaires émises et en circulation de GWL, ce qui respectait la directive des 5 % de GWL.
- 2) Le solde des options et des droits en cours comprend 94 000 (96 400 en 2007) droits à la plus-value d'actions au prix d'exercice moyen pondéré de 101,25 \$ (101,05 \$ en 2007), alors que le solde des options et des droits exerçables comprend 77 200 (57 280 en 2007) droits à la plus-value d'actions au prix d'exercice moyen pondéré de 99,12 \$ (98,53 \$ en 2007).

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Les options sur actions et les droits à la plus-value d'actions en cours de GWL se résument comme suit :

	2008				
	Options/droits en cours			Options/droits exerçables	
Fourchette des prix d'exercice (en dollars)	Nombre d'options/ droits en cours	Durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options/ de droits exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
46,24 \$ – 49,88 \$	219 162	6	46,29 \$		
72,21 \$ – 75,62 \$	681 908	5	72,23 \$	136 381	72,23 \$
93,35 \$ – 111,02 \$ ¹⁾	715 274	2	102,12 \$	563 009	100,03 \$

- 1) Le solde des options et droits en cours comprend 94 000 droits à la plus-value d'actions d'une durée contractuelle moyenne pondérée qui reste à courir de 2 années et dont le prix d'exercice moyen pondéré est de 101,25 \$. Le solde des options et des droits exerçables comprend 77 200 droits à la plus-value d'actions dont le prix d'exercice moyen pondéré est de 99,12 \$.